

CAFIPEMF – Rapport du Jury

Session 2018-2019

Epreuve d'admissibilité

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur a connu une importante innovation par l'arrêté du 20 juillet 2015 entré en vigueur au 23 juillet 2015. La circulaire 2015-109 du 21 juillet 2015 en détaille l'organisation.

L'examen comporte deux épreuves réparties sur deux années scolaires. L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec un jury. Cet entretien prend appui sur un dossier fourni par le candidat.

D'une durée de 45 minutes, l'entretien est scindé en deux temps :

- Exposé de 15 minutes
- Echange de 30 minutes avec le jury.

Le jury s'est attaché au respect précis du cadre horaire.

Les interrogations se sont déroulées durant cinq journées non consécutives réparties entre le 22 mai et le 29 mai. Le nombre de candidats par jour variait de trois à six.

Candidatures

30 enseignants avaient fait part de leur candidature.

23 ont confirmé leur inscription et se sont effectivement présentés à l'épreuve.

La répartition était la suivante :

Candidatures et résultats par département

Département	Inscrits	Présents	Admissibles	Refusés
25	6	5	5	-
39	10	8	5	3
70	9	7	5	2
90	5	3	1	2
	30	23 76,6%*	16 69.5 %*	7 30.4 %

* Lire : 76,6 % des candidats inscrits se sont présentés à l'épreuve.

* Lire : 69.5 % des candidats présents sont déclarés admissibles.

60 % des candidats présents n'avaient pas fait le choix d'une option particulière. C'est également dans cette catégorie que l'on relève le plus grand nombre d'échecs (7).

C'est toutefois la spécialité « maternelle » qui connaît le plus fort taux d'échec 40 % à l'exception de la spécialité « éducation musicale » où seul un candidat sur les deux présents est déclaré admissible.

Résultats par spécialité

	Inscrits (1)		Présents (2)		Admissibles (3)		Refusés (4)	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Sans spécialité	14	46,6%	13	43,3%	9	69.23%	4	30,8%
LVE	2	6,6%	2	8,7%	1	50%	1	50%
Arts visuels	2	6,6%	1	4,4%	1	100%	-	-
Education musicale	2	6,6%	0	-	-	-	-	-
EPS	2	6,6%	1	4,4%	1	100%	-	-
Maternelle	5	16,6%	4	17,4%	3	80%	1	20%
Numérique	3	10%	2	8,7%	1	50%	1	50%

Lire :

(1) : 46,6 % des inscrits ne présentaient pas une spécialité.

(2) : 43,3 % des présents ne présentaient pas une spécialité.

(3) : 30,8 % des présents sans spécialité sont déclarés admissibles.

Dossier fourni par le candidat

La circulaire 2015-109 précise que le dossier comprend un rapport d'activité de cinq pages maximum pouvant être complété par des annexes.

En l'absence de précisions concernant la forme du rapport, le jury a été confronté à une grande variété de productions : taille des caractères, police, interligne, nombre d'annexes ... Cette diversité a pu constituer un obstacle à une lecture fluide. Il importe que les candidats sachent que le jury doit prendre connaissance de l'ensemble des éléments et ce dans un délai particulièrement contraint. L'ajout d'annexes doit dès lors être pensé comme un complément effectif du rapport et non comme une somme inorganisée de documents.

La surabondance documentaire n'augure pas nécessairement d'une pertinence et d'une qualité effectives.

Afin de limiter l'hétérogénéité et d'améliorer la lisibilité de l'ensemble, le jury propose d'adopter des normes et des exigences communes : interligne 1.5, police 12, et marges 1.5.

Ces dossiers devront être reliés et paginés afin de permettre d'en conserver l'unité.

Concernant le fond, les disparités ont également été importantes. Deux tendances peuvent toutefois être déterminées

- Des dossiers qui témoignent d'expériences dans les domaines de l'animation et de la formation en les articulant à l'exercice du métier d'enseignant.
- Des dossiers uniquement centrés sur l'expérience d'enseignement.

S'agissant d'un examen qui vise à l'exercice de missions de formation cette seconde option manifeste une vision restrictive des attendus de l'épreuve.

Elle est quelquefois sous-tendue par la conviction qu'un très bon enseignant est nécessairement un très bon formateur.

Rappelons que la circulaire n° 2015/109 précise que le « rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- La capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours ;
- L'implication du candidat dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ;
- L'intérêt du candidat pour la formation et, le cas échéant, sa participation à des actions de formation.

On ne saurait enfin trop conseiller aux candidats de procéder à une relecture orthographique de leur(s) écrit(s). Il convient également de les mettre en garde devant la tentation de reprendre à l'identique des passages entiers trouvés sur le NET. Toute citation doit être identifiable.

Présentation et échange

a- Présentation (15')

L'arrêté du 20 juillet 2015 précise « lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrant leur capacité à les utiliser.

De fait, si tous les candidats ont effectivement appuyé leur exposé par une présentation numérique, cette dernière s'est avérée très hétérogène. Dans certains cas, le diaporama ne comportait que des intitulés de paragraphes, dans d'autres cas la volonté d'une distance entre le propos et les vues s'est révélée trop décalée allant jusqu'à l'égarement.

Le jury s'est particulièrement attaché à la pertinence du support au regard de l'exposé. Environ 60% des candidats ont répondu de manière satisfaisante à cette attente.

Concernant l'exposé en lui-même, les candidats ont respecté le cadre horaire de manière très précise.

La situation d'examen (maîtrise des codes vestimentaires et relationnels) est également bien comprise de tous.

Dans tous les cas, l'aisance langagière et gestuelle a été appréciée positivement. Plusieurs candidats éprouvaient toutefois des difficultés à s'exprimer de manière audible. Malgré les encouragements bienveillants du jury, ce point n'a pu être dépassé pour au moins l'un d'entre eux. S'agissant de futurs formateurs ayant à s'exprimer devant des adultes, il convient d'exercer cette compétence.

Sur la forme, les exposés allaient d'une présentation du rapport très redondante avec l'écrit à un exposé permettant des mises en perspectives, une problématisation, en fournissant une analyse argumentée témoignant d'une réflexion bien engagée sur l'évolution professionnelle projetée.

Des candidats se sont trompés sur la nature des attendus, faisant de cette phase de l'exposé un temps de bilan relatif aux évolutions récentes du système éducatif ou de partage du ressenti personnel sur la formation ou les formateurs.

b- Echanges

Lors de cette phase, les candidats se sont généralement montrés à leur avantage. Le climat présidant aux échanges était serein. Il convient de dire que les membres du jury cherchent à déceler des potentialités, à confirmer le rapport entre le dossier et le candidat, à apprécier la capacité du candidat, à se projeter dans sa future formation. Il n'attend pas, à ce stade de l'épreuve, une expertise dans l'exercice de formateur. Cette confusion a pu troubler certains candidats qui font actuellement fonction et qui manifestaient un degré de stress important.

Les questions posées visaient également à s'assurer d'une connaissance satisfaisante du fonctionnement de l'école.

A cet égard, le manque d'ouverture vers des niveaux d'enseignement ou cycle autres que celui pris en charge constitue un manque.

Le référentiel de compétences professionnelles des formateurs est également connu de manière très inégale. Cette connaissance était totalement absente dans certains cas.

A l'inverse, plusieurs excellents candidats ont fait montre, tant par la constitution du dossier que lors de l'entretien de compétences d'analyses, de connaissances, et d'une posture caractéristiques d'un formateur.

Conclusion

Le déroulement de l'épreuve laisse une part importante d'initiative aux candidats : constitution du dossier exposé ... Cette part doit être mise à profit pour présenter de manière cohérente le parcours professionnel et la situer dans la perspective d'exercer des missions de formateurs.

Les candidats qui ont mesuré cet enjeu ont globalement été convaincants, s'exprimant dans un registre de langue de bon niveau de manière claire, ils ont retenu l'attention du jury qui a validé positivement leur prestation.

Les exposés amphigouriques en revanche masquaient mal l'absence de connaissances et n'ont pas réussi à convaincre du bien-fondé de la candidature.

Pour certains candidats, le jury a estimé que leur démarche était trop précoce. Il leur est conseillé d'affermir leur expérience et de se représenter.

M. Mahdi TAMENE - IA – DASEN

Président du jury